

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de CHF 744'000.-
pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions
sur les réseaux électrique, eau et gaz*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Depuis 2008, les dépenses liées aux petites extensions ou à l'amélioration des réseaux, des compteurs, etc, sont inscrites au budget des investissements, permettant ainsi d'augmenter la réactivité du Service des énergies dans le remplacement d'installations ou la réalisation de petites extensions. Elles doivent faire l'objet d'un rapport annuel sur la base des prévisions en fin d'année.

Le crédit "Compteurs et petites extensions" est destiné à couvrir toutes les dépenses mineures auxquelles le Service des énergies doit faire face dans des délais courts, inférieurs à deux semaines, pour satisfaire la demande de ses clients. Il couvre les prolongements de quelques mètres des réseaux d'eau, gaz et électricité, la pose et le raccordement des compteurs.

Pour l'année 2016, c'est un montant de CHF 744'000.- que la Municipalité sollicite.

Statut du crédit approuvé pour l'année 2015

Le crédit "Compteurs et petites extensions" alloué pour 2015 doit être clôturé à la fin de l'exercice 2015. A fin septembre 2015, les dépenses s'élevaient à CHF 461'000.- Compte tenu des éléments en cours, le budget de CHF 746'000.- en fin d'exercice devrait être atteint.

L'activité de l'année 2015 et celle des années précédentes permettent de projeter les besoins pour l'année 2016, selon le tableau ci-après :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)	2015 (septembre)
Crédit approuvé	797'600	716'000	682'000	725'000	626'000	746'000	746'000
<i>Dépenses compteurs</i>							
Eau	58'855	59'294	54'236	46'979	64'273	65'000	28'790
Gaz	67'303	59'355	47'735	77'594	73'681	80'000	50'830
Electricité	145'845	138'684	190'038	151'210	80'810	161'000	107'384
Total	272'003	257'333	292'009	275'783	218'764	306'000	187'004

Dépenses petites extensions

Eau	103'702	92'887	89'737	100'357	52'051	85'000	85'400
Gaz	20'568	95'146	13'800	11'522	98'006	100'000	30'663
Electricité	223'540	247'805	276'334	297'783	199'474	180'000	144'412
Fibre optique	-	-	-	-	-	75'000	13'545
Total	347'810	435'838	379'871	409'662	349'531	440'000	274'020
Total dépensé	619'813	693'171	671'880	685'445	568'295	746'000	461'024
% de la somme utilisée	78%	97%	99%	95%	91%		62%

Pour 2016, le besoin est estimé à CHF 744'000.- pour les réseaux eau-gaz-électricité-fibre optique.

Le crédit fibre optique est destiné à satisfaire les mêmes besoins de raccordements exprimés par les entreprises dans les zones non couvertes par le crédit FTTH de CHF 1'410'000.- (PR13.30) qui lui, couvre les besoins de finalisation du réseau fibre optique primaire et de la zone test de "Coin de Terre".

Crédit d'investissement 2016 "Compteurs et petites extensions"

L'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels s'élèvent à CHF 744'000.- pour l'année 2016, selon la répartition suivante :

- le réseau EAU est concerné pour un montant de CHF 148'000.-, dont CHF 48'000.- pour la partie compteurs ;
- le réseau GAZ est concerné pour un montant de CHF 160'000.-, dont CHF 70'000.- pour le remplacement ou l'installation des compteurs ;
- le réseau ELECTRICITE est concerné pour un montant de CHF 361'000.-, dont CHF 161'000.- pour les compteurs ;
- le réseau FO (fibre optique) est concerné pour un montant de CHF 75'000.-.

Agenda 21

S'agissant du remplacement périodique de matériel, l'évaluation de l'Agenda 21 ne s'applique pas.

Coût et Financement

Les charges annuelles d'investissement se montent à CHF 61'200.- et comprennent les amortissements de CHF 38'700.-, les frais d'entretien de CHF 14'900.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi de CHF 7'600.-. Les amortissements sont calculés sur 15 ans pour les compteurs, 30 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz et 20 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et de fibre optique.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 :** Un crédit d'investissement de CHF 744'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité.
- Article 2 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°4036 "Extensions et compteurs 2016 SEY". Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et fibre optique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard

Le secrétaire a.i.



Y. Martin

Déléguée de la Municipalité : Madame Marianne Savary

Annexe : Compteurs et petites modifications et extensions des réseaux 2016

Compteurs et petites modifications et extensions des réseaux 2016

	Eau		Gaz		Electricité		Fibre optique		Total
	Nombre	[chf]	Nombre	[chf]	Nombre	[chf]	Nombre	[chf]	[chf]
Compteurs neufs	50	10'000	150	30'000	300	42'000			82'000
Compteurs remplacement	100	20'000	100	20'000	600	84'000			124'000
Accessoires		10'000		10'000		10'000			30'000
Main-d'œuvre		8'000		10'000		25'000			43'000
Total compteurs		48'000		70'000		161'000			279'000
Petites extensions, modifications et extensions des réseaux		100'000		90'000		200'000		75'000	465'000
Totaux des projets		148'000		160'000		361'000		75'000	744'000

